



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 94643

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les conséquences de l'embargo russe à l'égard des agriculteurs français. Le salon de l'agriculture a fermé ses portes dans une atmosphère de colère et de désespoir de la part des agriculteurs. Première puissance agricole d'Europe, la France souffre de l'embargo russe contre les produits agricoles européens. Auparavant environ 10 % des exportations agricoles de l'Union européenne allaient à la Russie, soit l'équivalent de 11 milliards d'euros par an d'après la Commission européenne. À titre d'exemple, la France exportait jusqu'à 70 000 tonnes de viande de porc en Russie. Les pertes actuelles de la filière porcine s'élèvent à 400 millions d'euros par an. Les exploitants agricoles font les frais d'une réalité diplomatique éloignée de leurs préoccupations journalières. L'embargo russe doit se terminer en juin 2016, il est primordial qu'il ne soit pas reconduit. Aussi il lui demande s'il va revoir la politique française envers la Russie et agir, auprès de l'Union européenne, pour un assouplissement des sanctions contre Moscou, afin de desserrer l'étau autour de l'agriculture française.

Texte de la réponse

La Russie a mis en place en août 2014 un embargo sur différents produits agricoles et agroalimentaires en provenance de l'Union européenne en réponse aux sanctions financières et diplomatiques prises à son égard compte tenu de la situation en Ukraine. En juin 2015, la Russie a prolongé cet embargo jusqu'au 6 août 2016. Le Gouvernement a pleinement conscience des répercussions économiques de cet embargo sur les filières agricoles françaises, notamment porcine, laitière et fruits et légumes. Toutefois, la levée de cet embargo, totale ou partielle, dépend du résultat des négociations internationales à haut niveau dans lesquelles la France joue un rôle actif et qui visent à obtenir une résolution de la crise en Ukraine, conformément aux accords de Minsk. Parallèlement à ces actions diplomatiques, le Gouvernement travaille à la levée de l'embargo sanitaire mis en place en février 2014 par les autorités russes vis-à-vis de certains produits carnés porcins en provenance de l'Union européenne suite à la découverte de cas de peste porcine en Pologne et dans les pays baltes. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte parole du Gouvernement, s'est rendu à Moscou en octobre 2015 et les services vétérinaires français et russes sont en contact régulier sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94643

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2572

Réponse publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5359